



CONTRAT Supervision individuelle en Coaching

Contrat professionnel entre les soussignées :

Lynne BURNEY – LKB Associates – 3 Parc de Lattre De Tassigny, 92400 Courbevoie - FRANCE

et

XXX

Lynne Burney, Master Coach – International Coach Federation et membre fondateur de la Société Française de Coaching, accepte de superviser la pratique en coaching de XXX, en six (6) sessions individuelles. Chaque session de coaching se déroulera sur 1H00 (60 minutes), soit par téléphone, soit face à face. L'appel téléphonique sera à l'initiative du coach, XXX, à l'heure convenue au numéro suivant : 01 49 05 46 31. Le coach, XXX, sera responsable du contenu de chaque session et le superviseur, Lynne BURNEY, sera responsable du processus. Le processus sera un mélange de coaching, conseil basé sur l'expérience, de l'utilisation des outils et des modèles au fur et à mesure qu'ils seront utiles pour le coach.

Honoraires :

6 heures de coaching : XXX € HT l'heure.

Ces honoraires sont payables par virement bancaire ou cheque à l'ordre de LKB Associates, à réception de facture, dès la signature du présent contrat.

Dates :

Les dates seront à déterminer avec le coach et le superviseur.

Conditions d'annulation :

Le règlement est dû pour toute session annulée, du fait du coach, sans l'accord préalable du superviseur.

Je soussignée, XXX accepte les conditions mentionnées ci-dessus.

Fait à Courbevoie,
en double exemplaire, le

Le Coach

Lynne BURNEY